

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Rapport de la direction	5
États financiers	
Revenus et dépenses	6 - 7
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Situation financière	11
Notes complémentaires	12 - 29
Annexes	30- 157



Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme ne présente pas les montants prévus à l'origine dans les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets tels que requis par le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. À ces égards, les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 24 juillet 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111174

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction et les membres du conseil d'administration assument ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Conseil rencontre périodiquement la direction et les membres du conseil d'administration ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectue un audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime son opinion sur les états financiers. L'auditeur indépendant a pleinement et librement accès à la direction et aux membres du conseil d'administration du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik :


Membre du conseil


Directrice générale par intérim

Le 24 juillet 2024

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Services aux Autochtones Canada (SAC) (note 14)		
Entente de transferts financiers	8 004 178	6 760 901
Paiements de contribution fixes	3 359 624	4 224 106
Paiements de contribution souples	676 978	389 197
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	367 574	583 333
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits		
Entente	8 382 038	10 403 057
Conseil de la Nation Waban-Aki		531 680
Conseil en Éducation des Premières Nations	67 023	537 726
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)		
Entente	521 223	480 836
C.S.S.S.P.N.Q.L.	887 612	171 299
Gouvernement provincial		
Entente	4 427 297	757 040
Gouvernement fédéral		
Entente	942 695	120 392
FRC	310 598	198 382
FAE	177 544	108 994
FRC-J	22 391	22 391
PCC	59 069	102 584
IMT	38 916	
Régional / Local autres	6 511	17 104
Revenus contrats et services des secteurs de la communauté	1 522 921	1 375 766
Revenus de contrats et services	135 801	37 140
Frais communautaires	113 493	166 215
Revenus de donateurs	56 015	25 630
Revenus de garderie	3 236	14 272
Intérêts et frais d'administration	614 220	190 590
Intérêts - Fonds affecté en fiducie	773	583
Autres revenus	72 872	93 837
Remboursements - Commission de crédit	32 190	17 673
Redevances	603 713	601 175
	<hr/> 31 406 505	<hr/> 27 931 903
Revenus reportés de l'année précédente	18 464 727	10 311 992
Revenus reportés à l'année suivante	(26 209 540)	(18 464 727)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(465 798)	(481 429)
	<hr/> 23 195 894	<hr/> 19 297 739

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	11 298 401	10 463 902
Rémunération du chef et des conseillers	218 680	207 288
Salaires et charges sociales - CSEF	289 682	166 183
Activités récréatives et culturelles	48 177	76 860
Matériel scolaire et pédagogiques	62 103	150 845
Assurances	134 010	100 081
Énergie et carburant	550 407	608 932
Contrats	3 861 469	2 109 206
Entretien et réparations	899 338	386 921
Entretien et réparations du matériel roulant	191 625	163 842
Séjour hors foyer	278 130	2 125
Charges locatives	238 748	123 594
Frais de formation	132 723	38 432
Allocation de formation	79 541	190 520
Frais de scolarité	10 577	16 729
Frais de voyages et de déplacements	493 849	372 434
Frais de transport contractuel SSNA	20 249	19 857
Honoraires professionnels	127 852	124 955
Matériel et fournitures	814 760	737 285
Matériel médical	20 762	39 423
Collations	312 231	240 378
Aide sociale - Besoins fondamentaux	491 233	401 924
Frais de poste et de transport	86 496	49 580
Commission de crédit	50 825	37 036
Publicité et promotion	2 881	23 405
Réunions	59 848	41 181
Taxes, licences et permis	21 752	23 856
Frais de membres - Inscriptions	183 843	50 772
Télécommunications	65 413	52 430
Ajustement des dépenses refacturées des années antérieures	(7 896)	(11 345)
Dépenses contrats et services des secteurs	793 705	924 904
Dépenses opérations par secteurs	729 216	450 862
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	1 500	8 084
Amortissement des immobilisations corporelles	979 743	1 030 101
Amortissement des droits d'usage	3 007	3 165
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(480 710)	(471 263)
	23 064 170	18 954 484
Excédent des revenus sur les dépenses avant cession involontaire	131 724	343 255
Cession involontaire		
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(558 823)	
Gain sur la cession d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	408 377	
	(150 446)	
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(18 722)	343 255

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

SOLDES DE FONDS

					2024	2023
	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds d'administra- tion	Fonds de réserve	Total	\$	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	23 716	3 283 421	4 626 989	2 450 000	10 384 126	10 040 871
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	773	(653 985)	(754 388)	1 388 878	(18 722)	343 255
Investis en immobilisations corporelles		443 921	(443 921)		-	-
Solde à la fin	24 489	3 073 357	3 428 680	3 838 878	10 365 404	10 384 126

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

		Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'administration	Fonds de réserve	2024	2023
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	773	(653 985)	(754 388)	1 388 878	(18 722)		343 255
Immobilisations corporelles							
Amortissement des immobilisations corporelles		979 743				979 743	1 030 101
Amortissement des droits d'usage		3 007				3 007	3 165
Perte sur cession involontaire d'immobilisations corporelles		558 823				558 823	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		1 500				1 500	8 083
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(875 349)				(875 349)	(884 356)
Cession d'immobilisations corporelles		37 000				37 000	1 250
	773	50 739	(754 388)	1 388 878	686 002		501 498
Variation des actifs non financiers							
Frais payés d'avance			(5 534)			(5 534)	(35 643)
Variation d'actifs assujettis à des restrictions	(773)				(773)		(583)
	(773)	-	(5 537)	-	(6 307)		(36 226)
Variation des actifs financiers nets (dettes nettes)	-	50 739	(759 925)	1 388 878	679 692		465 272
Actifs financiers nets (dettes nettes) au début	-	(5 952 787)	5 615 998	2 450 000	2 113 211		1 647 939
Actifs financiers nets (dettes nettes) à la fin	-	(5 902 048)	4 856 073	3 838 878	2 792 903		2 113 211

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	(18 722)	343 255
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	979 743	1 030 101
Amortissement des droits d'usage	3 007	3 165
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(480 710)	(471 263)
Perte sur cession involontaire d'immobilisations corporelles	558 823	
Gain sur cession involontaire d'apport reporté afférent aux immobilisations	(408 377)	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	1 500	8 083
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	(773)	(583)
	634 491	912 758
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	3 901 926	3 734 970
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 536 417	4 647 728
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements d'apport à recevoir	71 370	82 238
Dépôt à terme	(328 878)	(1 260 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(875 349)	(884 356)
Cession d'immobilisations corporelles	37 000	1 250
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	465 798	481 429
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(630 059)	(1 579 439)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(71 370)	(82 238)
Augmentation de l'encaisse		
Encaisse au début	3 834 988	2 986 051
Encaisse à la fin	14 264 719	11 278 668
	18 099 707	14 264 719

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Situation financière

au 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Court terme		
Encaisse	18 099 707	14 264 719
Comptes clients et autres créances (note 4)	12 948 064	9 085 791
Tranche des apports à recevoir échéant à moins de un an (note 5)	283 363	354 733
	<u>31 331 134</u>	<u>23 705 243</u>
Long terme		
Dépôts à termes, 5,20% (0,89 % à 1 % en 2023) (note 11)	3 588 878	3 260 000
	<u>34 920 012</u>	<u>26 965 243</u>
PASSIFS		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	1 792 398	1 767 475
Revenus reportés (note 7)	26 209 540	18 464 727
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 9)	283 363	354 733
	<u>28 285 301</u>	<u>20 586 935</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	3 841 808	4 265 097
	<u>32 127 109</u>	<u>24 852 032</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS		
	<u>2 792 903</u>	<u>2 113 211</u>
ACTIFS NON FINANCIERS ET ACTIFS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS		
Encaisse assujettie à des restrictions - Fiducie	24 489	23 715
Frais payés d'avance	41 180	35 643
Placements (note 11)	308 306	308 306
Immobilisations corporelles (note 12)	7 141 401	7 843 119
Droits d'usage (note 13)	57 125	60 132
	<u>7 572 501</u>	<u>8 270 915</u>
	<u>10 365 404</u>	<u>10 384 126</u>
SOLDES DE FONDS		
Fonds affecté en fiducie	24 489	23 716
Fonds d'immobilisations corporelles	3 073 357	3 283 421
Fonds d'administration (déficitaire)	3 428 680	4 626 989
Fonds de réserve	3 838 878	2 450 000
	<u>10 365 404</u>	<u>10 384 126</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Membre du conseil

Membre du conseil

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil de bande est une entité légale telle que définie dans la Loi sur les indiens. Un Conseil de bande est considéré comme un gouvernement local composé d'un chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la bande pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik est composé d'un chef, d'un vice-chef ainsi que de trois conseillers.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Selon l'entente avec « Services aux Autochtones Canada » (SAC), les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes du fonds approprié.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les produits d'intérêts non affectés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de contrats et services sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu ou que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

La société constate ses revenus de redevances, selon les modalités prévues aux ententes conclues, au moment de leur distribution, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Comptabilité par fonds

Les règles de la comptabilité par fonds ont servi à la préparation de ces états financiers. Les ressources sont regroupées dans des fonds correspondant à des activités ou objectifs spécifiques. L'organisme utilise quatre catégories de fonds: le fonds d'administration, le fonds de réserve, le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds en fiducie.

- Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à l'administration;
- Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles;
- Le fonds affecté en fiducie est composé de fonds détenus en fiducie (capital et intérêts) auprès du SAC.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme sont employés normalement pour servir des services futurs.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent:

	Taux
Bâtiments	5 %
Système sanitaire	15 à 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipements	20 %
Équipement informatique	30 %
Droits d'usage	5 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des revenus et dépenses.

3 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit la majeure partie de ses revenues conformément à une entente de financement avec les Services aux Autochtones Canada (SAC).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	129 230	19 779
Apports à recevoir		
Services aux Autochtones Canada	9 429 358	6 595 456
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	746 033	778 961
Autres apports à recevoir	1 983 648	1 000 785
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun, sans intérêt	367 408	523 038
Taxes à la consommation à recevoir	292 387	167 772
	12 948 064	9 085 791

5 - APPORTS À RECEVOIR

	2024	2023
	\$	\$
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	283 363	354 733
Tranche échéant à moins de un an	(283 363)	(354 733)
	-	-

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	640 977	858 711
Salaires et charges sociales à payer	1 151 421	908 764
	1 792 398	1 767 475

7 - REVENUS REPORTÉS

	2024	2023
	\$	\$
Société canadienne des postes - Gestion de l'approvisionnement # 2121	15 290	14 850
Administration service enseignement # 2290	255 380	399 697
Service aux élèves provinciaux # 2291	64 303	70 239
Service hébergement des étudiants # 2312		1 432
Service de transport - Éducation # 2313	197 351	216 430
Aménagement cour École Mikizicec # 2315	31 408	180 553
Infrastructure enseignement # 2318	110 395	201 012
Salle communautaire du Grand Lac Victoria # 2340		11 942
Vers un virage et bonification alimentaire # 4055	6 074	
École Mikizicec # 2760	4 299	192 981
Soutien global étude postsecondaire # 2761	328 313	66 431
Service de garde scolaire de Kitcisakik # 4105		130 042
Formation aide mécanique # 2401	13 457	
Centre savoir être savoir faire (CSESF) # 9085	466 191	606 383
Anicinabemodan - Volet langue autochtone # 9087	212 234	85 743
Principe de Jordan ISC # 4500	142 390	
Prévention des mesures moins perturbatrice # 2775	186 894	

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	2 024	2 023
	\$	\$
Gestion matières résiduelles # 2492	122 742	46 675
Maison des jeunes # 2805		20 906
Gestion & soutien / Service santé # 3000	462 216	423 704
Formation préparatoire Charpentier-Menuisier # 2522	56 156	75 298
Étude raccordement au réseau électrique # 2558	472 874	220 170
Collaboration Projet Mine Akasaba # 2772	113 595	122 500
Aiddants pourune communauté en sécurité # 2779		29 754
Sessions de guérison - service d'aide communautaire # 2780	177 674	100 000
Construction réfection escaliers rampe accès # 3016		25 000
Association canadienne des parcs & loisirs # 2518	10 871	
Programme de gestion des biens (CQV70) # 2557	77 770	
Action collective eaux potable premieres nations travaux publics # 2560	500 000	
Principe de Jordan - Prestation services # 3350		2 059 221
Rénovations / Construction / Centre de Santé # 3370	8 221 735	6 221 735
Programme de soutien aux services Witciciin Aji # 9102		375 427
Formation en menuiserie # 2520	30 326	
Soins domicile milieu communautaire # 3035	80 610	139 985
Licence construction Coopérative # 9028	26 027	34 652
Coopérative de Solidarité Wenicec # 9029	24 447	7 750
Coatching gérant Dépanneur # 9036	82 264	82 264
Projet touristique communautaire # 9113	22 285	2 789
Projet migona artisanat # 9114	77 731	120 012
Service de traiteur communautaire # 9115	28 784	11 384
Programme santé et prévention # 3030	36 659	
Stratégie aide revenu emploi jeunes Premières Nations # 2372	72 588	103 899
Principe de Jordan ISC # 4501	180 079	
Paniers de Noël # 2806	47 168	39 668
Atelier mécanique / Fonds initiatives Autochtones # 2650	531 000	
Programme prévention violence familiale # 3075		14 565
Mobilisation citoyenne de jeunes autochtones # 4245		57 500
Initiatives de mobilisation communautaire # 2774	147 316	
Table de Discussions - Traites et Gouvernement Autochtone # 2491	54 451	80 389
Revendications Particulières & Spéciales # 2493		9 576
Nouveaux horizons pour les ainées # 3051		26 250
Anicinapek Nigamowin festival de musique # 2625	16 125	
Administration générale # 2767	2 639 599	2 117 547
Ressources professionnelles et de soutien # 4010	675 171	326 992
Transport Employés # 2769	578 593	444 922
Sciences et technologies - Programme jnesse PJ # 4020		3 568
Élaboration recueil de traduction phonétique mots algonquins # 3999	60 880	60 880
Plan de formation & perfectionnement # 9086	32 866	70 682
Administration de l'école # 4035	526 612	832 424
Fonds apprentissage - Garde jeunes enfants autochtones # 4104	449 124	75 000
Sports & loisirs communautaires # 2550	16 356	63 696
Activités Communautaires / Jeux Annuels # 2555	38 485	10 812
Eau & égout fonctionnement & entretien biens / Eau potable # 2516	119 176	99 831
Patinoire # 2517	83 412	101 716
Santé maternelle infantile # 4106	160 341	182 889
Immobilisation et travaux publics # 2765	639 752	595 599

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	2 024	2 023
	\$	\$
Déneigement chemin d'accès Bourque # 2766	81 342	74 299
Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtone# 4115		10 000
Implantation/Expansion Éducation primaire # 4118	103 188	50 000
Principae de Jordans - Camp d'été # 4519	164 236	35 227
Réalisation plan d'affaires Café Restaurant # 9032	65 303	42 644
Conciliation Famille Travail # 9060		33 033
Consultation forestière SAA #9067	170 000	340 000
Bois de Chauffage # 9038	193 085	180 279
Symposium en santé mentale # 2781	77 213	
Soutien initiatives de commémoration # 3032	50 500	
Projet Adijijimoc # 9069	12 948	28 378
Entente de coopération EACOM # 9076	25 000	25 000
Formation Générale aux Adultes (FGA) # 2758-5	19 691	19 691
Construction bureau du CAVAC # 3001	30 000	
PCG / Développements des capacités # 2495	22 200	
Feu sacré # 9100		10 810
Services orthopédagogique # 4503	148 666	
Centre de soutien bienveillant école Mikizicec # 4511	237 335	
Centre de perserverance scolaire # 4513	83 534	
Enseignement en musique # 4514	26 111	
Enseignements des arts martiaux # 4516	40 165	
Éducateurs spécialisés école secondaire Senneterre # 4517	99 572	
Centre alternatif & foodtruck # 4518	411 204	
Accompagnement individualisée 5 enfants # 4522	233 271	
Plan intervention fonctions exécutives # 4523	11 934	
Enseignante soutien centre perseverance scolaire # 4526	137 648	
Maison des jeunes # 4527	530 323	
Ergotherapie et stimulation motrice CPE # 5501	117 938	
Éducatrice spécialisée CPE mission # 5502	28 694	
On bouge et on grandit chez nous CPE Misipison # 5503	17 404	
Services de transport rencontres stimulation # 5510	22 625	
Créativité imaginaire - littérature - orale - conte # 5512	35 830	
Service de garde heure de diner 3 enfants # 5518	708	
Formation écoéducation nature 1 - CPE Misipison # 5520	2 473	
Plan Quinquennal 2012-2027 (SEK) # 9033	248 000	
Initiative de gestion des matières résiduelles PN achat Camion # 9112	266 695	
Convention octroi subvention (SHQ) électrification bâtimentss # 2558-1	2 727 949	
Info. marché du travail registre compétences Premières nations # 2758-6	38 916	
	26 209 540	18 464 727

8 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % (8,45 %, 7,95 % au 31 mars 2023). Les créances, jusqu'à concurrence de 535 000 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9 - DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Effet à payer, 6 % (4,51 % au 31 mars 2023), remboursable par versements semestriels de 28 336 \$ plus intérêts, échéant en octobre 2028 (a)	283 363	332 838
Effet à payer, 4,51 %	283 363	21 895
Versements exigibles à court terme	283 363	354 733
	-	-

- a) Cet effet à payer est garantis par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit qui s'engage à effectuer les paiements en capital et en intérêts sur ces emprunts pour un montant maximum autorisé de 665 456 \$ en capital.

L'effet à payer est garanti par une hypothèque mobilière de 535 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	4 265 097	4 254 930
Encaissements	465 798	481 430
Cession	(408 377)	
Amortissement des apports reportés	(480 710)	(471 263)
Solde à la fin	3 841 808	4 265 097

11 - PLACEMENTS

	2024	2023
	\$	\$
Parts		
Parts privilégiées - Coopérative de Solidarité Wenicec (10 parts)	10 000	10 000
Parts - Projet Nadagam (29 % ; 29 % au 31 mars 2023)	298 306	298 306
	308 306	308 306
Autres placements		
Dépôts à termes, 5,20% (0,89 % à 1 % en 2023)	3 588 878	3 260 000
	3 897 184	3 568 306

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2024	2023
		Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	\$	\$
Bâtiments	5 239 549	1 897 211	3 342 338
Système sanitaire	2 246 215	1 188 136	1 058 079
Matériel roulant	3 475 922	2 513 920	962 002
Équipements	3 118 254	1 835 201	1 283 053
Équipement informatique	542 926	341 785	201 141
Construction en cours	294 788	294 788	294 788
	14 917 654	7 776 253	7 141 401
			7 843 119

13 - DROITS D'USAGE

	2024	2023
	\$	\$
Droits d'usage	129 793	129 793
Amortissement des droits d'usage	(72 668)	(69 661)
	57 125	60 132

En 2008, l'organisme a contribué à la construction du CPE Misipison pour un montant total de 129 793 \$. Cette contribution permet à l'organisme d'utiliser 12,75 % de la superficie du bâtiment pour la pré-maternelle (K4).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

14 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

	2024	2023
	\$	\$
Revenus selon les états financiers (page 6) :		
Entente de transferts financiers	8 004 178	6 760 901
Paiements de contribution fixes	3 359 624	4 224 106
Paiements de contribution souples	676 978	389 197
	<u>12 040 780</u>	<u>11 374 204</u>
Revenus répartis aux projets suivants :		
Administration service enseignement # 2290	1 796 529	1 879 372
Amélioration SAC / Langue et culture # 2291	117 852	117 852
Service hébergement des étudiants # 2312	2 553	10 147
Service de transport - Éducation # 2313	316 283	316 283
Infrastructure enseignement école Mikizicec # 2318	936 836	936 523
Soutien global étude postsecondaire # 2761	79 854	105 316
Soutien global étude postsecondaire / Covid-19 # 2761-1	89 951	279 887
Agent habitation # 2342	77 170	
Éducation spéciales PES / CEPN #4010	962 131	505 129
Administration de l'école # 4035	1 176 826	1 176 826
Service de garde scolaire de Kitcisakik ISGPNI / CSSS # 4105	140 884	140 884
Apprentissage et garde de jeunes enfants autochtone # 4115		10 000
Implantation et expansion éducation primaire et secondaires des adultes # 4118	53 188	50 000
Prévention des mesures moins perturbatrice # 2775	1 151 398	811 599
Aide humanitaire / Accompagnement # 2776	20 000	20 000
Famille répits # 2777	15 000	15 000
Activités culturelles et communautaires # 2778	100 000	100 000
Violence familiale - Projet prévention # 2779		27 049
Initiative communautaire # 2782	185 131	185 131
Stage en habitation pour les jeunes autochtones # 2343	33 600	
Technologies émergentes - Programme infrastructure cybersanté # 3003		11 925
Stratégie Fédérale de lutte contre le tabagisme # 3033	9 582	9 661
Soins domicile milieu communautaire # 3035	97 963	13 509
Maintien à domicile / Aide à la vie autonome # 3037	147 722	146 715
Gestion des crises en santé mentale CBS/SM # 3015	218 572	
Initiative sur le diabète chez les autochtones # 3040	13 342	13 323
Controle de gestion des maladies transmissible # 3055		11 420
Infections respiratoires tuberculose # 3056		2 738
Stratégie sur le VIH/SIDA # 3060		9 520
Troubles santé alcoolisation foetale TSAF # 3065	2 806	2 808
Initiative RH en santé aux autochtones # 3353	6 725	6 713
Santé maternelle infantile SMI Q21I Développement des enfants en santé # 4106		6 002
Fonds de soutien aux communautés FSCA # 4205		118 292
Principe de Jordan - Prestation de services # 3350		700 000

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

14 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (suite)

	2 024	2 023
	\$	\$
Formation construction cabanons # 2520	59 315	57 554
Formation préparatoire attestation compagnon charpentier-menuisier # 2522	13 216	90 328
Développement économique des collectivités # 2768	95 146	94 548
Plan d'affaires café et restaurant # 9032	48 420	36 755
Coaching gérant Dépanneur # 9036		59 404
Initiatives de gestion des matières résiduelles # 9112	266 695	
Inscription des indiens liste de bande # 2057	3 934	3 904
Programme de gestions des biens # 2557	70 000	
Prestation de services / Aide au revenu # 2762	745 207	740 032
Prestation de services / Aide au revenu Q2AF besoins fondamentaux # 2762-1	176 978	164 601
Table de discussion # 2491	250 000	173 115
Mise à jour plan mesures d'urgences aide gestion urgences # 2493		40 000
Coordonnateur des mesure d'urgences # 2332		35 440
Avantages sociaux des employés # 2632	179 155	143 993
Administration générale # 2767	385 596	383 320
Service de garde en milieu scolaire # 4105	21 791	
Pandémie COVID-19 / Coronavirus / intervention # 3070		39 780
Gestion matières résiduelles # 2492	435 185	402 619
Eau & égout fonctionnement & entretien biens / Eaux usées # 2515	66 058	69 492
Eau & égout fonctionnement & entretien biens / Eau potable # 2516	376 748	366 393
Mise à niveau eau potable # 2558	500 000	244 070
Projets SIGI Système intègre de gestion immobilisations # 2763	150 000	150 000
Immobilisations et travaux publics # 2765	283 238	219 232
Wanaki / Développement des capacités # 2490	96 000	120 000
Développements des capacités planification communautaire globale # 2495	66 200	
	12 040 780	11 374 204

15 - PASSIF AU TITRE DE SITES CONTAMINÉS

L'organisme peut avoir des sites contaminés non listés sur son territoire. Cependant, comme la responsabilité liée à la restauration, sujette aux lois applicables et à la réglementation, n'a pas encore été déterminée pour ces sites contaminés potentiels, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Si la responsabilité liée à la restauration de l'organisme est déterminée dans le futur et que le montant du passif connexe peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, ce dernier serait comptabilisé contre les résultats, déduction faite des recouvrements provenant d'autres autorités gouvernementales et ce, dans l'année d'une telle détermination.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

16 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT UN ADMINISTRATEUR COMMUN

	2024	2023
	\$	\$
Sociétés ayant un administrateur commun		
Revenus	140 435	187 602
Charges	396 333	578 028

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le solde des comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse	18 099 707	14 264 719
Dépôt à terme	3 588 878	3 260 000
Comptes clients	129 230	19 779
Apports à recevoir	12 159 039	8 375 202
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun	367 408	523 038
	34 344 262	26 442 738

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2024 et 2023 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix :

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme et les effets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2024, les comptes fournisseurs et charges à payer ont une échéance de 6 mois et moins.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

18 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué, au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date, est la présentation du dépôt à terme de 3 260 000 \$ dans les actifs financiers à long terme qui était précédemment inclus dans les actifs financiers à court terme.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

19 - INFORMATION SECTORIELLE

	Éducation		Santé	
	Budget 2024 \$	2024 \$	Budget 2024 \$	2024 \$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	6 044 339	6 018 220	5 683 164	5 458 840
Gouvernement provincial				
Transferts	12 333	12 333	62 000	556 723
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(104 102)		
Revenus reportés de l'année précédente	3 448 926	3 448 927	7 468 739	7 524 744
Revenus reportés à l'année suivante		(3 430 043)		(9 433 342)
Autres revenus	787 518	784 562	595 347	208 997
	<u>10 293 116</u>	<u>6 729 897</u>	<u>13 809 250</u>	<u>4 315 962</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	3 883 972	3 330 907	2 604 899	2 333 042
Autres dépenses	6 196 276	3 278 192	11 137 097	1 962 839
	<u>10 080 248</u>	<u>6 609 099</u>	<u>13 741 996</u>	<u>4 295 881</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	212 868	120 798	67 254	20 081
Autres transferts	(389 924)	(120 798)	(20 000)	(17 988)
	<u>181 355</u>	<u>-</u>	<u>(47 254)</u>	<u>11 382</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	4 299	-	-	13 475
 Développement économique				
	Budget 2024 \$	2024 \$	Budget 2024 \$	2024 \$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	526 097	216 097	922 185	926 119
Gouvernement provincial				
Transferts		310 000	209 331	28 634
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	391 358	391 358	221 971	221 973
Revenus reportés à l'année suivante	(45 000)	(661 323)		(280 529)
Autres revenus	151 934	177 221	286 230	201 233
	<u>1 024 389</u>	<u>433 353</u>	<u>1 639 717</u>	<u>1 097 430</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	199 621	185 658	595 969	386 483
Autres dépenses	772 628	279 354	1 060 058	727 257
	<u>972 249</u>	<u>465 012</u>	<u>1 656 027</u>	<u>1 113 740</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	52 140	(31 659)	(16 310)	(16 310)
Autres transferts	(5 597)	(5 596)		
	<u>37 255</u>	<u>37 255</u>	<u>16 310</u>	<u>16 310</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	83 798	-	-	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

19 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Politique		Administration des bandes	
	Budget 2024	2024	Budget 2024	2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	250 000	250 000	690 914	690 914
Gouvernement provincial				
Transferts			229 500	229 500
Apports afférents aux immobilisations corporelles				(3 293 851)
Revenus reportés de l'année précédente	212 464	212 465	2 752 727	2 752 729
Revenus reportés à l'année suivante		(168 046)		(2 500)
Autres revenus	929 936	934 287	1 811 977	1 827 923
	1 392 400	1 228 706	5 485 118	2 204 715
Dépenses				
Salaires et charges sociales	23 204	220 196	1 831 192	630 432
Autres dépenses	1 122 378	760 256	1 918 204	1 560 385
	1 145 582	980 452	3 749 396	2 190 817
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	246 818	248 254	1 735 722	13 898
Transferts aux immobilisations corporelles		(1 436)	(27 500)	(134 290)
Autres transferts	(42 823)	(42 823)	(364 134)	(349 988)
Excédent des revenus sur les dépenses	203 995	203 995	1 344 088	(470 380)
	Secteur communautaire		Immobilisations - Travaux publics	
	Budget 2024	2024	Budget 2024	2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	5 000	5 000	3 858 810	2 829 810
Gouvernement provincial				
Transferts	20 000	20 000	3 966 911	3 933 080
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(10 000)		(40 000)
Revenus reportés de l'année précédente	74 506	74 508	1 075 933	1 150 232
Revenus reportés à l'année suivante		(54 841)		(5 633 583)
Autres revenus	90 502	90 502	564 666	769 307
	190 008	125 169	9 466 320	3 008 846
Dépenses				
Salaires et charges sociales	990		1 827 404	885 408
Autres dépenses	99 577	100 569	7 127 270	2 318 044
	100 567	100 569	8 954 674	3 203 452
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	89 441	24 600	511 646	(194 606)
Transferts aux immobilisations corporelles		(32 907)	(65 780)	(68 090)
Autres transferts	(1 693)	(1 696)	137 546	262 696
Excédent des revenus sur les dépenses	54 841	-	583 412	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

19 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Foresterie		Kitcisakik - CSEF	
	Budget 2024	2024	Budget 2024	2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts				
Gouvernement provincial				
Transferts	524 116	145 000		
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	233 657	573 657	19 690	19 691
Revenus reportés à l'année suivante	(170 000)	(401 033)		(58 607)
Autres revenus	345 265	345 084	608 518	608 518
	<u>933 038</u>	<u>662 708</u>	<u>628 208</u>	<u>569 602</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	494 424	479 734	499 278	463 611
Autres dépenses	231 132	181 525	109 240	105 991
	<u>725 556</u>	<u>661 259</u>	<u>608 518</u>	<u>569 602</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	207 482	1 449	19 690	-
Transferts aux immobilisations corporelles	(1 149)	(1 449)		
Autres transferts				
Excédent des revenus sur les dépenses	206 333	-	19 690	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Village Wanaki		Jordan	
	Budget 2024	2024	Budget 2024	2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	96 000	162 200	5 548 303	4 824 618
Gouvernement provincial				
Transferts			582 673	28 250
Apports afférents aux immobilisations corporelles				(309 196)
Revenus reportés de l'année précédente	66 200		1 923 202	2 094 449
Revenus reportés à l'année suivante		(22 200)		(2 672 140)
Autres revenus			44 424	46 784
	<u>162 200</u>	<u>140 000</u>	<u>8 098 602</u>	<u>4 012 765</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	155 619	155 618	5 218 182	2 795 899
Autres dépenses	73 445	51 246	2 284 944	1 355 229
	<u>229 064</u>	<u>206 864</u>	<u>7 503 126</u>	<u>4 151 128</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	(66 864)	(66 864)	595 476	(138 363)
Autres transferts	66 864	66 864		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>261 463</u>	<u>(138 363)</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	TOTAL	
	Budget 2024	2024
	\$	\$
Revenus		
Gouvernement fédéral		
Transferts	23 624 812	21 381 818
Gouvernement provincial		
Transferts	5 606 864	5 263 520
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(465 798)
Revenus reportés de l'année précédente	17 889 373	18 464 733
Revenus reportés à l'année suivante	(215 000)	(26 109 538)
Autres revenus	6 216 317	5 994 418
	<u>53 122 366</u>	<u>24 529 153</u>
Dépenses		
Salaires et charges sociales	17 334 754	11 866 988
Autres dépenses	32 132 249	12 680 887
	<u>49 467 003</u>	<u>24 547 875</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	3 655 363	(18 722)
Transferts aux immobilisations corporelles	(877 170)	(372 551)
Autres transferts	(16 574)	
Excédent des revenus sur les dépenses	2 761 619	(391 273)